



PROJET ÉOLIEN DE NANTEUIL

Commune de Nanteuil (79)

PERMANENCE D'INFORMATION
Compte-rendu de la permanence d'information
du 5 décembre 2018



Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Nanteuil, SOLVÉO Énergie a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à ce sujet.

*C'est dans ce cadre que SOLVÉO a choisi d'organiser des ateliers de suivi à destination des riverains de la zone de projet, mais également de mener une **concertation préalable du 3 au 28 décembre**.*

Cette concertation préalable avant dépôt vise à informer et concerter sur le projet auprès du grand public. Pour ce faire, un dossier de présentation du projet est disponible en mairie et sur le site internet dédié. Au-delà, une permanence d'information a été organisée le 5 décembre dernier.

Celle-ci s'est organisée autour de 3 stands :

- *Un stand dédié aux étapes du développement éolien et aux questions sur l'éolien en général*
- *Un stand dédié à la présentation du projet et des enjeux existants sur site qui ont amené à ce choix d'implantation. Des photomontages étaient également à disposition.*
- *Un stand pour discuter des mesures d'accompagnement possibles afin que chacun fasse part de ces idées sur les projets qui pourraient être réalisés sur la commune.*

Ce compte rendu entend synthétiser les échanges qui ont eu lieu. Il est mis à disposition des participants sur internet. 10 habitants sont venus poser des questions et donner leurs avis. Les échanges qui ont eu lieu sont synthétisés par thématique.

Lors de cette permanence le 5 décembre, étaient présents :

- **Adeline Mancel et Quentin Maréchal** – SOLVÉO Énergie, en charge du développement éolien
- **Fanny Bousquet et Juliette Fournil** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur ce projet

Permanence du 5 décembre 2018, stand dédié à la présentation du projet



Le projet

> Est-ce que l'ensemble des éoliennes sont chez le même exploitant ?

Le projet concerne 4 familles (propriétaires et exploitants).

> Quelle est la puissance des éoliennes ?

Il s'agit d'éoliennes de 3MW

> Où en êtes-vous des études ?

Aujourd'hui, les états initiaux c'est-à-dire les études nécessaires à la bonne connaissance du site au niveau faune, flore, paysage, acoustique sont finalisées. Cela a permis de définir l'implantation. La prochaine étape consiste à rédiger l'étude d'impact, c'est-à-dire analyser précisément les impacts de l'implantation choisie et définir les mesures compensatoires nécessaires. Ensuite le projet sera déposé en préfecture probablement début 2019.

> Quels sont les noms des bureaux d'études ?

L'étude acoustique est menée par Delhom Acoustique. L'étude paysagère est menée par Ater Environnement et l'étude des milieux naturels par Impact et Environnement. Il s'agit d'un bureau d'études angevin.

> Je m'inquiète vis-à-vis des photomontages. J'ai remarqué que sur plusieurs projets éoliens, ces derniers ne respectent pas les bonnes proportions. C'est important.

Nous apporterons une vigilance supplémentaire aux photomontages. Il est important que ces derniers soient réalistes vis-à-vis des riverains et de la population dans son ensemble, afin qu'ils puissent se faire une idée de ce que le projet rendra dans le paysage.

L'étude d'impact et les mesures compensatoires

> Comment est-ce que vous prenez cela en compte si vous enlever des haies ? Ici, les haies sont une vraie problématique. Avant c'était un paysage de gâtine aujourd'hui le territoire se transforme en plaine.

Des mesures compensatoires sont mises en place pour chaque mètre linéaire de haie qu'il faudra enlever. Tout cela est analysé par le naturaliste. Il est nécessaire de planter de nouvelles haies en fonction de ce qui aura été impacté. Le naturaliste précise les endroits où cela peut être pertinent et les essences à planter.

> Où est-ce que vous allez les mettre ? Vous savez généralement les agriculteurs n'en veulent pas.

Nous pouvons uniquement en mettre chez des agriculteurs qui sont d'accord et le naturaliste doit également confirmer que c'est opportun d'en mettre à tel endroit. Une convention doit être signée avec le propriétaire. La DREAL vérifie que l'ensemble des mesures compensatoires soient bien mises en œuvre

> Pourquoi vous ne les mettez pas au pied des éoliennes ?

L'instructeur en charge des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), classification dont fait partie les projets éoliens, nous a informé qu'il est préférable que les haies soient replantées à plus de 500 m des éoliennes pour des raisons écologiques et dans la mesure du possible.

> Vous avez comptabilisé les chauves-souris sur plusieurs périodes ?

Oui des enregistrements ont eu lieu à plusieurs reprises avec des enregistreurs au sol et en hauteur à l'aide d'une perche dédiée.

Les chauves-souris sortent de manière privilégiée à la tombée de la nuit lorsque le vent est faible.

Les retombées locales

> A qui vont les retombées fiscales pour ce projet ? Je ne suis pas d'accord pour que ça aille à l'intercommunalité. Je trouve qu'il faut que l'argent aille à la commune. Il faut revoir la répartition de l'IFER.

En effet, aujourd'hui les retombées fiscales se partagent entre la Région, le Département, l'Intercommunalité et la Commune d'accueil.

Les exploitants sont redevables de plusieurs types d'impositions locales :

- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**
- **La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**
- **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**
- **L'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (IFER)**

Au-delà des retombées fiscales, il existe aussi **des mesures d'accompagnement** qui sont également mises en place par le porteur de projet, celles-ci représentent 1% du montant total de l'investissement (hors coût de raccordement). Cette somme doit être fléchée vers un projet. Celui-ci n'est pas défini et l'objectif est que chacun puisse faire part de ses idées.

> Il faudrait que l'argent permette d'entretenir et sécuriser la route par exemple. Je pense aussi que ça peut intéresser des gens d'avoir une facture d'électricité moins cher.

Solvéo Energie a mis en place un partenariat avec un fournisseur d'électricité nommé ILEK qui permet pendant un temps donné d'avoir des réductions sur sa facture en ayant un abonnement chez eux.

Lors de la permanence, un tableau permettait à chacun de noter ces idées en matière de mesures d'accompagnement. Deux idées complémentaires ont été mentionnées :

- Faire des aménagements pour les riverains directs s'il y a une demande au-delà des mesures compensatoires
- L'aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piétonnier par les bas de Nanteuil pour rejoindre Saint-Maixent L'Ecole.

Le raccordement

> Où sera le poste de livraison ?

Le poste de livraison se situera au sein de la zone d'étude. Le propriétaire concerné percevra un loyer au même titre que les familles concernées par une éolienne ou un de ses éléments.

> Où se fera le raccordement ?

Normalement, il sera possible de se raccorder au poste-source de Saint-Maixent l'Ecole. C'est Enedis en tant que gestionnaire de réseau qui choisira le lieu et le parcours nécessaire au raccordement une fois le projet autorisé.

> Il n'est pas possible de mutualiser le raccordement entre les différents parcs ?

Non c'est dommage mais aujourd'hui ce n'est pas possible. Chaque projet éolien a son développeur et sa temporalité propre qui ne permet pas de faire des travaux mutualisés.

La phase chantier et l'exploitation

> Comment vous aller faire pour emmener les éoliennes ? Vous allez passer par où ?

Lors de l'acheminement des machines nous utilisons les routes et chemins existants puis les chemins privés en accord avec les propriétaires.

> Est-ce que la commune achète des chemins ?

Non, l'utilisation des chemins privés est prévue avec les propriétaires concernés et régie par une convention dédiée. Nous ferons par contre des aménagements selon les besoins sur les chemins existants et quelques chemins complémentaires seront créés. Il est nécessaire d'avoir un chemin d'accès pour chaque éolienne, notamment pour les opérations de maintenance par exemple.

> J'ai fait les fondations des éoliennes à Pamproux, je voulais voir le projet. C'est bien cela fera du travail pour le BTP localement.

En effet, les sous-traitants locaux sont privilégiés pendant la phase chantier.

> Les agriculteurs pourront cultiver s'il y a une éolienne ?

Oui les agriculteurs pourront poursuivre l'exploitation de leurs terres. Ils devront faire le tour de la plateforme située au pied de l'éolienne.

Le démantèlement

> Qui aura à sa charge l'enlèvement des fondations dans le sol ?

La question du démantèlement est prise en compte dans la loi française et est à la charge de l'exploitant du parc. Pour chaque éolienne, une somme de 50 000 euros est mise sur un compte séquestre comme garantie financière. Le préfet vérifie cela.

La réglementation prévoit l'excavation des fondations sur un mètre de profondeur lorsque le sol est à usage agricole et deux mètres lorsqu'il s'agit d'une zone forestière, en sachant que la profondeur des fondations est en moyenne de 3 mètres.

Dans les faits, cela ne coûte pas plus cher d'enlever la fondation entièrement c'est pourquoi la société peut s'y engager.

> J'ai lu sur internet que la compagnie du Vent a démantelé un parc dans le sud et la facture était de 150 000 euros par éolienne.

Au-delà des 50 000 euros prévus pour chaque éolienne, il faut noter qu'une éolienne est presque totalement recyclable. Elle comprend de grandes quantités de matériaux valorisables, tel l'acier et le cuivre.

Autres

> J'ai du mal à croire que si une éolienne tombe, elle ne tombera pas sur la route ?

Il existe des distances de sécurité à respecter vis-à-vis des routes existantes. Les distances de sécurité varient en fonction du type de route : autoroute, départementale, communale, etc.

Par ailleurs, ce risque est moindre. Sur 7000 éoliennes installés en France il y a eu deux éoliennes qui sont tombées. Ces cas font l'objet d'une étude approfondie pour analyser d'où vient le risque, et que les constructeurs puissent bénéficier de ce retour d'expérience afin d'améliorer leurs machines.

> Il y a beaucoup d'éoliennes dans le secteur. Ce que je déplore ce n'est pas l'éolien en général mais le mitage effectué sur le territoire. Certains riverains seront impactés non seulement par votre parc éolien mais aussi par celui de Fomperron.

> Pourquoi on ne va pas mettre des éoliennes en Aquitaine plutôt ? Il y en a déjà beaucoup dans le secteur.

Une large partie de l'Aquitaine est touchée par un réseau de survol de basse altitude de l'armée qui ne permet pas d'installer des machines de grande hauteur sur un large secteur. L'Aquitaine comprend également une base militaire.

Auparavant, il était compliqué d'installer des éoliennes dans les Landes. Aujourd'hui des projets sont en cours avec des machines assez hautes afin de s'affranchir des turbulences engendrées par la forêt. SOLVEO a d'ailleurs déposé un projet dans les Landes.

> J'ai vu un reportage dans lequel il n'avait pas l'air très partant à proximité de l'estuaire de la Gironde.

> Le prix de notre maison va chuter.

C'est un point d'inquiétude que nous entendons. De nombreux critères rentrent en considération lors de l'achat d'un bien immobilier : l'état de la maison, la localisation, l'accès, le terrain, l'environnement, etc. La proximité d'éoliennes peut être un frein pour certain mais pas pour d'autres.

Des études réalisées notamment dans le Nord montre qu'il n'y a pas d'effets sur le marché immobilier. Lorsque le marché immobilier se porte bien, la tendance se maintient et inversement.